



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 107980

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la vive inquiétude des salariés de Radio France face à la réduction annoncée des moyens humains des radios locales de France Bleu. En effet, des informations font état de réduction du budget réservé aux pigistes et aux titulaires de CDD des rédactions de France Bleu de 10 à 25 %. C'est sous couvert de la réduction du nombre d'emplois précaires qu'on décide de réduire la voilure rédactionnelle des radios locales. Certes, un accord avait été conclu en 2005 avec les principaux syndicats de journalistes pour embaucher 54 CDD en CDI d'ici à 2008. L'exécution de cet accord a conduit à l'embauche de journalistes, mais cette consolidation est dénaturée par ces coupes claires dans les budgets, décidées, semble-t-il, sans qu'une concertation préalable ait eu lieu. Ces économies vont bouleverser la couverture de l'actualité régionale puisqu'elles représentent plus de 200 à 300 reportages par an de moins dans une radio locale. Le recours systématique à des jeunes journalistes à statut précaire était forcément très bon marché, mais n'est plus acceptable et la régularisation des salariés précaires ne saurait passer par la diminution des moyens humains des stations locales du réseau France Bleu. La qualité du service passe par la professionnalisation des journalistes et la lutte contre la précarité est un gage du bon fonctionnement du service public rendu par ces radios. En conséquence, face à l'inquiétude des salariés de l'ensemble des 42 radios locales du réseau France Bleu, il souhaite obtenir davantage d'informations sur les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de quarante-cinq postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, trente journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, dix intégrations étant prévues en 2007 et cinq en 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107980

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10959

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12447